

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt  
**Séance du 28 mars 2018**

L'an deux mille dix huit, le 28 mars à 20H00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 21 mars 2018 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. JACQUE Philippe.

**Participants non élus :**

- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Ordre du jour :**

1. Étude de l'extension de l'adhésion du CNAS aux agents retraités.
2. Proposition de versements de subventions aux associations.
3. Étude des taux d'imposition.
4. Attributions de compensation.
5. Examen des budgets primitifs.
6. Ouverture et fermeture de poste.
7. Nouveaux statuts du SMET.
8. Questions diverses.

## **1. ETUDE DE L'EXTENSION DE L'ADHESION DU CNAS AUX AGENTS RETRAITES**

Le Président rappelle l'adhésion de la CODECOM au CNAS en vertu de la délibération du 18 mai 2017.

Cette adhésion concerne tous les actifs embauchés depuis plus de 6 mois.

Or, une option d'adhésion est possible pour les agents retraités.

Le Président précise que l'adhésion des retraités est soumise à certains critères déterminés par la collectivité au regard de l'intérêt des agents.

Par ailleurs, la cotisation des agents retraités est minorée.

Le bureau émet un avis favorable à l'adhésion des agents retraités au CNAS.

Le conseil devra valider cette décision.

## **2. PROPOSITION DE VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Président présente aux membres du bureau le tableau des subventions 2018 prévues pour les associations du territoire.

ASSOCIATION	MONTANT
<b>AXE 1 DU REGLEMENT</b>	
Grand Sentier de France	50,00 €
SHCD	2 143,75 €
Croix Rouge	2 143,75 €

ADMR de Damvillers	4 005,00 €
Restos du Cœur	540,00 €
GEVO	En attente
<b>AXE 2 DU REGLEMENT</b>	
Association Sportive Mangiennes-Saint-Laurent	1 400,00€
Avenir Judo Dommary-Baroncourt	168,00 €
Centre Educatif et Familial de Spincourt	433,34 €
Bibliothèque André Theuriet	908,00 €
Crescendo-Spincourt	884,00 €
FSE Collège Damvillers	1 200,00 €
UNSS Collège Damvillers	1 200,00 €
Judo Club de Spincourt	1 224,00 €
LECAV Judo club Damvillers	744,00 €
Handball Club Damvillers	1 400,00 €
Karaté Club Spincourt	648,00 €
Le puits aux Livres Spincourt	1 430,00 €
La Chanterie	360,00 €
JP Musique	96,00 €
Tennis de Table Spincourt	72,00 €
<b>AXE 3 DU REGLEMENT</b>	
Association Bethleem	2 000,00 €
Association Nos P'tits Diabétiques	0 €
ADMR de Damvillers	A approfondir
Zoom sur nos Forêts	0 €
Bien Vivre à Vaudoncourt	300,00 €
Raid'y Let's Go	Accord mais montant défini en fonction de l'avancement du projet

Le bureau approuve les montants ci-dessus indiqués.  
Le Conseil communautaire devra valider cette décision.

### 3. ÉTUDE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Président présente aux membres du bureau l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

	Bases prévisionnelles 2018	Taux proposés pour 2018	Produits attendus
Taxe habitation	6 286 000 €	15,20	955 472 €
Taxe foncière bâti	4 815 000 €	16,62	800 253 €
Taxe foncière non bâti	1 684 000 €	22,78	383 615 €
Dotis. fonc. entreprises	969 641 €	18,75	144 352 €

Compte tenu de l'analyse financière de la CODECOM, les membres du bureau décident de ne pas proposer de modification des taux d'imposition au conseil communautaire.

Le conseil communautaire votera ces taux lors de la prochaine assemblée.

#### 4. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Président présente aux membres du bureau le tableau des attributions de compensation pour l'année 2018, basé sur le travail de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie le 20 mars dernier.

Les attributions de compensation sont composées de 3 ensembles :

- La partie « fiscalité professionnelle » : c'est la part de fiscalité professionnelle intégralement perçue par la CODECOM, qui est reversée aux communes à l'euro près à la date du passage en régime de fiscalité professionnelle unique ;
- La partie « charges de transfert » : l'évaluation de ces charges a été effectuée par la CLECT, sur la base de questionnaires transmis aux communes. Pour l'année 2018, les charges transférées sont la contribution au budget du SDIS et les dépenses de fonctionnement relatives à l'éclairage public pour les communes du Damvillois. Ces dépenses diminuent le montant de l'attribution de compensation de chaque commune, selon le montant qui les concerne.
- La partie « pacte fiscal et financier » : cette part de l'attribution de compensation est destinée à couvrir la hausse de fiscalité intercommunale, provoquée par l'alignement des taux de fiscalité sur le secteur Damvillois. Chaque commune concernée s'est vue attribuée une somme correspondant à la baisse des taux communaux équivalente à la hausse des taux intercommunaux. Cette somme, est diminuée de 20% chaque année.

Concernant l'éclairage public, l'exercice de la compétence pleine et entière par la CODECOM ne pourra s'effectuer que lorsque la CODECOM se sera retirée du Syndicat d'Électrification du Nord Meusien. Dans l'attente de la conclusion de cette procédure de retrait, seules les charges de fonctionnement relatives à l'éclairage public peuvent être transférées par les communes à la CODECOM. Pour les charges d'investissement, la CLECT les évaluera dès le retrait du syndicat.

Communes	Fiscalité pro	Transferts			60% Pacte fiscal	Base pacte	AC 2018
		SDIS 2018	EP	Total transferts			
Arnel-sur-l'Etang	1 303,00 €	5 318,00 €	- €	5 318,00 €	- €	- €	4 015,00 €
Arrancy-sur-Crusnes	6 855,00 €	12 550,00 €	- €	12 550,00 €	- €	- €	5 695,00 €
Azannes-et-Soumazannes	5 491,00 €	5 155,00 €	2 711,61 €	7 866,61 €	7 238,00 €	12 063,00 €	4 882,39 €
Billy-sous-Mangiennes	4 861,00 €	10 238,00 €		10 238,00 €	- €	- €	5 377,00 €
Brandeville	958,00 €	5 550,00 €	1 646,11 €	7 196,11 €	7 950,00 €	13 250,00 €	1 711,89 €
Bréhéville	6 675,00 €	5 609,00 €	1 235,21 €	6 844,21 €	6 619,00 €	11 032,00 €	6 449,79 €
Chaumont-devant-Damvillers	2 815,00 €	1 512,00 €	531,84 €	2 043,84 €	1 740,00 €	2 900,00 €	2 512,16 €
Damvillers	79 539,00 €	24 752,00 €	12 661,24 €	37 413,24 €	40 348,00 €	67 246,00 €	82 473,76 €
Delut	4 806,00 €	3 692,00 €	1 270,95 €	4 962,95 €	4 348,00 €	7 246,00 €	4 191,05 €
Dombras	1 028,00 €	4 061,00 €	- €	4 061,00 €	6 032,00 €	10 054,00 €	2 999,00 €
Dommary-Baroncourt	10 170,00 €	20 773,00 €		20 773,00 €	- €	- €	10 603,00 €
Domremy-la-Canne	3 898,00 €	1 393,00 €		1 393,00 €	- €	- €	2 505,00 €
Duzey	- €	1 288,00 €		1 288,00 €	- €	- €	1 288,00 €
Ecuray-en-Verdunois	665,00 €	3 709,00 €	1 723,95 €	5 432,95 €	5 632,00 €	9 386,00 €	864,05 €
Éton	3 270,00 €	5 529,00 €		5 529,00 €	- €	- €	2 259,00 €
Etraye	75,00 €	1 289,00 €	1 172,64 €	2 461,64 €	2 080,00 €	3 467,00 €	308,64 €
Gouraincourt	123,00 €	1 541,00 €		1 541,00 €	- €	- €	1 418,00 €
Grémilly	1 761,00 €	1 348,00 €	372,99 €	1 720,99 €	1 501,00 €	2 501,00 €	1 541,01 €
Lissey	2 411,00 €	3 614,00 €	1 522,61 €	5 136,61 €	4 854,00 €	8 090,00 €	2 128,39 €
Lolson	- €	3 149,00 €		3 149,00 €	- €	- €	3 149,00 €
Mangiennes	5 768,00 €	10 848,00 €		10 848,00 €	- €	- €	5 080,00 €
Merles-sur-Loison	2 519,00 €	4 461,00 €	2 845,71 €	7 306,71 €	6 088,00 €	10 145,00 €	1 300,29 €
Moirey-Flabas-Crépion	877,00 €	3 813,00 €	1 156,54 €	4 969,54 €	4 719,00 €	7 865,00 €	626,46 €
Muzeray	928,00 €	3 626,00 €		3 626,00 €	- €	- €	2 698,00 €
Noullionpont	808,00 €	6 003,00 €		6 003,00 €	- €	- €	5 195,00 €
Peuvillers	516,00 €	1 832,00 €	741,85 €	2 573,85 €	2 466,00 €	4 110,00 €	408,15 €
Pillon	937,00 €	6 827,00 €		6 827,00 €	- €	- €	5 890,00 €
Réville-aux-Bois	2 363,00 €	3 418,00 €	1 774,18 €	5 192,18 €	5 273,00 €	8 789,00 €	2 443,82 €
Romagne-sous-les-Côtes	3 300,00 €	3 644,00 €	1 773,29 €	5 417,29 €	4 635,00 €	7 725,00 €	2 617,71 €
Rouvrois-sur-Othain	4 305,00 €	5 461,00 €		5 461,00 €	- €	- €	1 156,00 €
Rupt-sur-Othain	690,00 €	1 453,00 €	780,20 €	2 233,20 €	1 777,00 €	2 961,00 €	233,80 €
Saint-Laurent-sur-Othain	4 445,00 €	11 984,00 €		11 984,00 €	- €	- €	7 539,00 €
Saint-Pierreillers	487,00 €	4 359,00 €		4 359,00 €	- €	- €	3 872,00 €
Senon	3 799,00 €	8 629,00 €		8 629,00 €	- €	- €	4 830,00 €
Sorbey	1 819,00 €	6 492,00 €		6 492,00 €	- €	- €	4 673,00 €
Spincourt	25 271,00 €	21 830,00 €		21 830,00 €	- €	- €	3 441,00 €
Vaudoncourt	420,00 €	2 192,00 €		2 192,00 €	- €	- €	1 772,00 €
Ville-devant-Chaumont	198,00 €	1 394,00 €	532,00 €	1 926,00 €	1 636,00 €	2 726,00 €	92,00 €
Villers-lès-Mangiennes	249,00 €	2 206,00 €		2 206,00 €	- €	- €	1 957,00 €
Vittarville	1 125,00 €	2 410,00 €	258,75 €	2 668,75 €	3 189,00 €	5 315,00 €	1 645,25 €
Waville	300,00 €	1 333,00 €	474,00 €	1 807,00 €	1 682,00 €	2 804,00 €	175,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>197 829,00 €</b>	<b>236 285,00 €</b>	<b>35 185,66 €</b>		<b>119 807,00 €</b>	<b>199 676,00 €</b>	<b>46 165,34 €</b>

Le bureau émet un avis favorable.

Le conseil communautaire devra valider ces propositions.

## 5. EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS

### 5.1 BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2018 est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget primitif général 2018.

### 5.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe 2018 ordures ménagères est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ordures ménagères 2018.

### 5.3 BUDGET MAISON DE SANTE

Le budget annexe 2018 maison de santé est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe maison de santé 2018.

### 5.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le budget annexe 2018 ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZAE de Damvillers 2018.

### 5.5 BUDGET ZA D'ETON

Le budget annexe 2018 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZA d'Eton 2018.

## 6. OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Le président indique aux membres du bureau qu'une auxiliaire puéricultrice de la crèche va exercer des fonctions d'aide à la direction.

Par conséquent, il convient d'ouvrir un poste pour remplacer cette auxiliaire de puériculture.

Le bureau émet un avis favorable, le conseil communautaire devra valider cette décision.

## 7. NOUVEAUX STATUTS DU SMET

Le SMET a informé la CODECOM d'une modification statutaire suite à la demande de retrait de la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs.

Par conséquent le nombre d'adhérents au SMET est désormais de 11 CODECOM pour la compétence « étude ».

Il convient donc que chaque communauté de communes membre délibère dans un délai de trois mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts proposés par le SMET.

Le bureau émet un avis favorable à cette modification statutaire, le conseil communautaire devra valider cette décision.



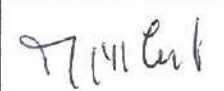






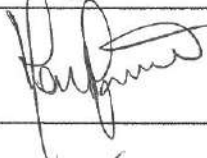

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale viendra visiter le groupe scolaire de Dommary-Baroncourt le mardi 3 avril 2018.
- François BRELLE, vice-président délégué aux affaires scolaires, informe les membres du bureau du travail effectué avec les services administratifs concernant les commandes de fournitures scolaires. L'objectif est de présenter un bon de commande exhaustif aux enseignants, basé sur les catalogues de centrales d'achats, afin de rationaliser les coûts et les moyens.
- Massimo TRINOLI, vice-président délégué à la jeunesse indique qu'il travaille actuellement avec les services administratifs sur les prévisions de centres aérés et mercredis récréatifs potentiels pour l'année scolaire 2018/2019. Ce travail est basé sur un questionnaire envoyé aux familles. Il réunira la commission dès lors qu'il disposera des éléments nécessaires.
- Gilles SPINELLI, délégué à la gestion des déchets, informe les membres du bureau des mauvais résultats concernant les caractérisations des échantillons de recyclables.
- Gérard HAUPTMANN, vice-président délégué aux travaux et à la voirie, indique que la commission voirie se réunira le mercredi 4 avril prochain.

La séance est levée à 22 H 00.

Ordre du jour :

1. Étude de l'extension de l'adhésion du CNAS aux agents retraités.
2. Proposition de versements de subventions aux associations.
3. Étude des taux d'imposition.
4. Attributions de compensation.
5. Examen des budgets primitifs.
6. Ouverture et fermeture de poste.
7. Nouveaux statuts du SMET.
8. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne	Excusée	LAMBERT Jean	
BOURTEMBOURG Luc		MAZET Thierry	
BRELLE François		MISSLER Jean Marie	
COLLIN Bernard		MORIN Maurice	
GEORGES Denis		PIERRET Suzanne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HAUPTMANN Gérard		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe	Excusé	TRINOLI Massimo	